

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 33  
Pouvoirs : -  
Votants : 33

Abstentions :-  
Exprimés : 33  
Pour : 33  
Contre : -

N°2017-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'an deux mille dix-sept,

Le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures,

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre, sur convocation de M. Christophe GEROUARD.

**Date de la convocation : le vendredi treize janvier**

**Présents :** Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Alain BLOND, Daniel (Paul) BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUDEUX, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Marion PERSONNE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

**Absents :** Daniel ESCURE.

**Pouvoirs :** -

**Secrétaire de séance :** Véronique BINDE.

Objet

**Ordures ménagères : représentation au SYDED 87  
(Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés)**

Le Président indique que la communauté de communes Ouest Limousin créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est substituée de plein droit, par arrêté préfectoral de création du 19 octobre 2016, aux deux anciennes communautés au sein du syndicat SYDED.

Il rappelle le rôle du SYDED : collecte sélective des déchets, gestion des bas de quais des déchetteries et traitement des ordures ménagères.

Il indique qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et son suppléant.

Vu les statuts du SYDED ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- ⇒ De nommer, Pascal RAFFIER en tant que délégué représentant titulaire au Syded et Jean-Pierre PATAUD en tant que délégué suppléant ;
- ⇒ De notifier cette décision au Syded.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE 25 JAN. 2017

